



# GUIDE RODP ÉLECTRICITÉ 2026

SieA

# Sommaire

- Réseaux électricité page 5
- Chantier provisoire distribution électricité page 9
- Chantier provisoire transport électricité page 13

**L**e SIEA assurait, à titre d'accompagnement, la collecte de la Redevance d'Occupation du Domaine Public, dite RODP, pour le compte des communes.

Désormais, le SIEA ne peut plus, d'un point de vue réglementaire, procéder à cette collecte. La RODP étant due au titre de l'occupation du domaine public communal, il appartient à chaque commune concernée d'en assurer directement la perception, dans le respect des règles applicables.

Ce guide a donc pour objectif de vous accompagner dans cette nouvelle démarche. Il vise à présenter les principales étapes à suivre, les documents à établir et les points de vigilance à prendre en compte afin de permettre à chaque commune de percevoir directement la RODP qui lui revient.

Il constitue un outil pratique destiné à faciliter la mise en œuvre de cette procédure et à sécuriser les démarches administratives des communes.



# Réseaux électricité

La **Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP)** pour les réseaux électriques est **une redevance annuelle** perçue par les communes pour la mise à disposition d'une partie de leur domaine public.

Cette redevance concerne les réseaux publics de **transport** et de **distribution** d'énergie électrique.

Sur le département de l'ain, elle est due par les 2 concessionnaires : **Enedis ou RSE**

La perception de cette RODP nécessite une **délibération** du conseil municipal.

Si la commune n'a jamais bénéficié de la RODP, il est nécessaire de l'instaurer par délibération pour une application l'année n+1.

## La commune :

- **Calcule** le montant de la RODP à percevoir en fonction des formules décrites page suivante ;
- **Émet** un titre de recette.

## Les concessionnaires :

■ **RSE sur le territoire des 18 communes suivantes** : Ambérieux en Dombes, Ars sur Formans, Bouligneux, Civrieux, Lapeyrouse, Mionnay, Monthieux, Rancé, St André de Corcy, Ste Euphémie, St Jean de Thurigneux, St Marcel, Ste Olive, Sandrans, Savigneux, Toussieux, Tramoyes et Villeneuve.

■ **Enedis sur le territoire des 373 autres communes**

⇒ **Adresse d'expédition de l'Avis des Sommes à Payer :**

**ENEDIS**  
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU

### Enedis

Direction territoriale Ain  
110 av des granges Bardes  
01000 Bourg en Bresse

Envoi du titre impérativement  
par mail à :  
[sirho-colloc-paysdelain@enedis.fr](mailto:sirho-colloc-paysdelain@enedis.fr)



### RSE

577 route de Saint Trivier sur  
Moignans  
01330 Ambérieux-en-Dombes



## FORMULES ET MODALITÉ DE CALCUL

### RODP RESEAUX ÉLECTRICITÉ :

Pour le calcul de cette redevance codifié aux articles R. 2333-105 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT), les communes doivent se référer au **nombre d'habitants total (population totale)** en tenant compte du **dernier recensement**.

- Une formule d'indexation basée sur l'index Ingénierie permet de faire évoluer la redevance chaque année.
- Le résultat doit être **arrondi à l'euro** le plus proche conformément à l'article L.322-4 du Code général de la propriété des personnes publiques.
- Le chiffre de la population qui sert de **base au calcul** de la redevance, est celui de la population totale en vigueur au 1er janvier de l'année N disponible sur le site de l'INSEE.

#### ■ **Calcul année 2026 : se reporter à la population issue du dernier recensement**

Coefficient d'indexation 2026 : **1,5983** (coefficient actualisé tous les ans)

## ■ Calculs du plafond de redevance (PR) :

• **Pour les communes  $\leq 2\ 000$  habitants :** PR : 153 € est une somme forfaitaire

$$\text{RODP RESEAUX ELEC} = 153 \times 1,5983 = 244,54 \text{ arrondi à } 245 \text{ €}$$

• **Pour les communes :  $2\ 000$  habitants  $<$  population  $\leq 5\ 000$  habitants :**

$$\text{RODP RESEAUX ELEC} = (0,183 \times \text{Pop} - 213) \text{ €} \times 1,5983$$

• **Pour les communes :  $5\ 000$  habitants  $<$  population  $\leq 20\ 000$  habitants :**

$$\text{RODP RESEAUX ELEC} = (0,381 \times \text{Pop} - 1204) \text{ €} \times 1,5983$$

• **Pour les communes :  $20\ 000$  habitants  $<$  population  $\leq 100\ 000$  habitants :**

$$\text{RODP RESEAUX ELEC} = (0,534 \times \text{Pop} - 4\ 253) \text{ €} \times 1,5983$$

• **Pour les communes :  $100\ 000$  habitants  $<$  population :**

$$\text{RODP RESEAUX ELEC} = (0,686 \times \text{Pop} - 19\ 498) \text{ €} \times 1,5983$$



## EXEMPLE

**Une commune X, avec une population de 5 462 habitants :**

Commune  $5\ 000 <$  population  $\leq 20\ 000$  habitants :

$$(0,381 \times P - 1204) \text{ €} \times 1,5983$$

$$(0,381 \times 5462 - 1204) \text{ €} \times 1,5983 = 1\ 401,74 \text{ €}$$

**Plafond de RODP pouvant être perçu = 1 402 €** (selon règle d'arrondi)

# Chantier provisoire distribution électricité

Cette redevance concerne uniquement  
les **chantiers sur les ouvrages de distribution électrique**.

La redevance est due chaque année par le concessionnaire  
**Enedis ou RSE** à une commune pour l'occupation provisoire  
de son domaine public pour les chantiers de travaux  
sur les ouvrages de distribution.

La perception de cette RODP nécessite **une délibération**  
du conseil municipal.

Si la commune n'a jamais bénéficié de la RODP, il est nécessaire  
de l'instaurer par délibération pour une application l'année N+1.

## La commune :

- **Calcule** le montant de la RODP à percevoir en fonction des formules décrites page suivante ;
- **Émet** un titre de recette.

## Les concessionnaires :

- **RSE sur le territoire des 18 communes suivantes** : Ambérieux en Dombes, Ars sur Formans, Bouligneux, Civrieux, Lapeyrouse, Mionnay, Monthieux, Rancé, St André de Corcy, Ste Euphémie, St Jean de Thurigneux, St Marcel, Ste Olive, Sandrans, Savigneux, Toussieux, Tramoyes et Villeneuve.
- **Enedis sur le territoire des 373 autres communes**

⇒ **Adresse d'expédition de l'Avis des Sommes à Payer :**



### Enedis

Direction territoriale Ain  
110 av des granges Bardes  
01000 Bourg en Bresse

Envoi du titre impérativement  
par mail à :  
[sirho-colloc-paysdelain@enedis.fr](mailto:sirho-colloc-paysdelain@enedis.fr)



### RSE

577 route de Saint Trivier sur  
Moignans  
01330 Ambérieux-en-Dombes



## FORMULES ET MODALITE DE CALCUL

### RODP TRAVAUX DISTRIBUTION ÉLECTRICITÉ :

Les modalités de calcul de la RODP provisoire sont codifiées aux articles R. 2333-105-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT). Les plafonds s'obtiennent en divisant par 5 ceux calculés pour la RODP permanente.

#### ■ Calcul année 2026 : se reporter à la population issue du dernier recensement

Coefficient d'indexation 2026 : 1,5983 (coefficient actualisé tous les ans)

• **Pour les communes ≤ 2000 habitants** : RODP Travaux distribution = 245€ / 5 = 49 €

• **Pour les communes > 2 000 habitants** : RODP Travaux distribution = RODP réseaux élec / 5

Le principe de calcul est le même pour toutes les communes > 2 000 habitants.



## EXEMPLE

**Une commune X, avec une population de 5 462 habitants :**

Commune > 2 000 habitants :

$$\frac{[(0,381 \times 5462 - 1204) \times 1,5983]}{5} = 280,35 \text{ €}$$

1 401,74 €

**Plafond de RODP Travaux distribution pouvant être perçu = 280 €**  
(selon règle d'arrondi)



# Chantier provisoire transport électricité

Cette redevance concerne uniquement  
les **chantiers sur les ouvrages de transport électrique.**

La redevance est due chaque année par le concessionnaire  
**RTE** à une commune pour l'occupation provisoire  
de son domaine public pour les chantiers de travaux  
sur les ouvrages de transport

## La commune :

- **Se rapproche** de son correspondant RTE pour connaître le linéaire de la commune.

## Le concessionnaire :

- **Renvoie** les éléments demandés
- **Émet** un titre de recette.



Le réseau  
de transport  
d'électricité

### RTE

Pôle Gestion de l'Infrastructure  
Direction Développement Ingénierie  
Centre Développement Ingénierie Lyon  
Service Concertation Environnement Tiers  
1 Rue CREPET 69007 LYON

[rte-cdi-lyon-scet-conventionnement@rte-france.com](mailto:rte-cdi-lyon-scet-conventionnement@rte-france.com)



## FORMULES ET MODALITÉ DE CALCUL

RODP TRAVAUX DISTRIBUTION ÉLECTRICITÉ :

$$\text{RODP Travaux RTE} = 0,70 \times \text{LT}$$

LT représente la longueur, exprimée en mètres, des lignes de transport d'électricité installées et remplacées sur le domaine public communal, et mises en service au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Le domaine public communal est rarement sollicité pour permettre l'installation d'un réseau de transport d'électricité, celui-ci empruntant le plus souvent des terrains privés.





SieA